

## PREFECTURE DE LA REGION GUYANE

### CABINET

Etat major interministériel  
de zone de défense

Arrêté n°2015-341-0002/EMIZ du 07  
décembre 2015 portant organisation d'une  
session de validation de l'examen de  
formateur au premier secours.

### LE PREFET DE LA REGION GUYANE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret n° 91-384 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours, modifié;

Vu le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 relatif à la formation des moniteurs de premiers secours, modifié ;

Vu le décret n° 92-1195 du 5 novembre 1992 relatif à la formation d'instructeur de secourisme, modifié;

Vu le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 novembre 1991 relatif à la formation aux premiers secours, modifié;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2012 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 relatif à la formation des formateurs en premiers secours ;

VU le décret du 5 juin 2013 portant nomination du préfet de la région Guyane Eric SPITZ ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur de cabinet;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La réunion de la commission de validation de formation de formateurs aux premiers secours se déroulera le mardi 15 décembre 2015 à partir de 14H30 à l'hôtel préfectoral des palmistes service de l'état major interministériel de zone de défense.

**ARTICLE 2:** Le jury d'examen, présidé par M. Yves D'ABREU est constitué ainsi qu'il suit :

- **Médecins** : Dr R.M PONTOIRE
- **Instructeurs** : MME . Yvane KOUNOUGOUS  
: M. Jean Pédro MAIGNAN  
: M. Julien TECHER

**ARTICLE 3:** Le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cayenne le,

Pour le préfet,  
le sous-préfet, directeur de cabinet

**SIGNE**

Laurent LENOBLE